

# Rwanda: La France salue l'abolition de la peine de mort au Rwanda

ARI/RNA, 30 juillet 2007

Kigali

La France a salué l'abolition de la peine de mort pour tous les crimes, y compris ceux de génocide, décidée par le Rwanda, a établi l'Agence Rwandaise d'Information.

« *L'abolition de la peine de mort contribue au respect de la dignité humaine et des Droits de l'Homme. Le combat pour son abolition universelle est une des priorités de la politique étrangère de la France et de l'Union européenne* », indique le Ministère français des Affaires étrangères dans une déclaration.

« *Nous appelons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à abolir la peine de mort et en attendant à instaurer un moratoire sur les exécutions et les condamnations à mort* », poursuit cette déclaration datée du 27 juillet dont une copie a été transmise à ARI.

Kigali a rompu ses relations diplomatiques avec Paris en novembre 2006 à la suite de mandats d'arrêt émis contre des proches du président Paul Kagame dans l'enquête française sur l'attentat contre le chef de l'Etat rwandais de l'époque, Juvénal Habyarimana, qui avait déclenché le génocide.

Mais le 26 juillet, le chef de la diplomatie française Bernard Kouchner

a « souhaité » à Addis Abeba où il était en visite de deux jours que les relations diplomatiques entre la France et le Rwanda soient rétablies « au plus vite ».

Cette déclaration est intervenue après l'arrestation, le 20 juillet, de deux Rwandais exilés en France et inculpés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour leur rôle présumé dans le génocide de 1994 au Rwanda.

Depuis ces interpellations, « *j'ai eu l'occasion de parler au président rwandais Paul Kagame au téléphone. Je lui ai renouvelé la confiance que j'avais personnellement en lui et que la France mettait dans le rétablissement de relations normales au plus vite avec ce pays* », a ajouté Bernard Kouchner.

« *Mais ce n'était qu'un souhait* », a déclaré Bernard Kouchner. Le Rwanda qui accuse la France d'héberger les suspects du génocide a salué l'arrestation des deux Rwandais, qualifiée d'"un nouveau développement très positif" dans les relations avec Paris.

La loi sur l'abolition de la peine de mort, présentée par le parti au pouvoir, le Front patriotique rwandais (FPR), avait été votée début juin par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat le 11 juillet.

Plus de 600 condamnés se trouvent actuellement dans le couloir de la mort au Rwanda pour leur implication dans le génocide. Promulguée le 25 juillet, cette loi doit permettre à ces condamnés de voir leur peine commuée en pri-

son à perpétuité.

Depuis le début des procès des génocidaires présumés, le Rwanda a appliqué une seule fois la peine capitale lorsque 22 condamnés pour génocide ont été exécutés en 1998.